

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 février 2010

A l'ordre du jour :

- [Renouvellement de la convention de fourniture de gaz](#)
- [Création d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe](#)
- [Achat immobilier](#)
- [Approbation du P.L.U](#)

- [Compte rendu de séance](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2010

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 14 Date de la convocation 05/02/2010	LE QUINZE FEVRIER DEUX MILLE DIXF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES ABSENTS : - BOUVIER Pierre Secrétaires de séance : JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette
--	--

2010-01 : OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE FOURNITURE DE GAZ

Le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de renouveler la convention de fourniture de gaz établie pour le chauffage de l'école.

Les conditions de cette prestation sont contenues dans le contrat notamment la durée fixée à trois ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Accepte** de renouveler le contrat de fourniture de gaz pour le chauffage de l'école
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à la fourniture de gaz, y compris le contrat concernant la fourniture de gaz pour le bâtiment de la mairie

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire
Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2010

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 14 Date de la convocation 05/02/2010	LE QUINZE FEVRIER DEUX MILLE DIXF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES ABSENTS : - BOUVIER Pierre Secrétaires de séance : JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette
--	--

2010-02 : OBJET : Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réussite à un examen professionnel d'un de nos agents.

Cette réussite permet d'accéder au grade d'adjoint Administratif territorial de 1^{ère} classe. L'agent promu à ce grade occupait un poste à temps complet de 2^{ème} classe dont un ½ temps de mise à disposition pour l'Agence postale intercommunale. Cette mise à disposition se termine le 28 février 2010.

A compter du 1^{er} mars 2010, cet agent exercera un temps complet à la mairie pour être mise au courant des diverses tâches exercées par la secrétaire de mairie qui a fait valoir son droit à retraite, dans l'objectif de son remplacement.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **CREE** un poste d'agent à temps complet d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2010
- **DECLARE** la vacance de ce poste à compter du 1^{er} mars 2010 au Centre Départemental de Gestion
- **MODIFIE** le poste d'adjoint Administratif Territorial de 2^{ème} classe le ramenant à ½ temps, vacance au 1^{er} septembre 2010

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire
Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2010

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 14 Date de la convocation 05/02/2010	LE QUINZE FEVRIER DEUX MILLE DIXF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES ABSENTS : - BOUVIER Pierre Secrétaires de séance : JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette
--	--

2010-03 : OBJET : Achat immobilier

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier par lequel une propriétaire propose à la mairie la vente d'un ensemble immobilier situé en centre village, pour la somme de 25 000€.

Le maire précise qu'il a visité les lieux avec l'accord de la propriétaire et en présence d'un occupant.

Le bâtiment est assez délabré voire insalubre. L'achat de cet immeuble permettrait une mise en valeur de cette rue. La propriétaire n'a pas l'intention de réaliser de travaux même ceux qui seraient urgents, notamment la toiture.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** la proposition de vente de l'immeuble situé 20 rue du Fournil. La proposition de **25 000€** pourrait être revue avec la propriétaire.
- **PRÉCISE** que l'immeuble est acheté libre de toute occupation, compte tenu des travaux de mise en sécurité avant rénovation. La propriétaire est chargée des mesures à prendre à l'encontre des personnes qui seraient présentes dans l'immeuble avec bail ou occupation illicite des lieux.
- **AUTORISE** le Maire à engager les démarches administratives liées à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[Retour ordre du jour](#)

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2010

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 14 Date de la convocation 05/02/2010	LE QUINZE FEVRIER DEUX MILLE DIXF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane -- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES ABSENTS : - BOUVIER Pierre Secrétaires de séance : JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette
--	--

2010-04 : OBJET : Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal :

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu la délibération du Conseil Municipal en date **du 03 décembre 2004**

Vu le débat du Conseil Municipal sur les orientations du PADD en date du **12 mai 2006**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **15 avril 2009** arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation

Vu l'arrêté municipal n°**2009-30 en date du 24 août 2009** prescrivant l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme

Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur

Considérant que les résultats de ladite enquête publique justifient quelques modifications mineures du Plan Local d'urbanisme

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L-123-10 du Code de l'Urbanisme

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-24 et R123-25 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal
- **DIT** que conformément à l'article L123-10 du Code de l'Urbanisme , le Plan Local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie du LE POËT ainsi qu'à le Direction Départementale de l'Equipement et que dans les locaux de la Préfecture
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire
 - après l'accomplissement de la dernière mesure de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

[Retour ordre du jour](#)

COMMUNE DU POET

Département des Hautes- Alpes

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 FEVRIER 2010

SÉANCE ORDINAIRE 20 H30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 Présents 14 - Votants : 14

Date de convocation 05/02/2010

LE QUINZE FEVRIER DEUX MILLE DIX Le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : - BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - - BRUAND Annie - CHAILLOL Delphine - DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie

REPRESENTES

ABSENTS : - BOUVIER Pierre

Secrétaires de séance : JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR DELIBERATIONS à l'unanimité :

N° 01 – A ACCEPTE le renouvellement du contrat de fourniture de gaz pour l'école et autorise la signature du contrat de fourniture de gaz pour la mairie dès réception du nouveau contrat



N° 02 - A CREE un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe suite à la réussite d'un examen professionnel de l'agent actuellement adjoint administratif de 2^{ème} classe. Le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe est conservé pour un ½ temps et ne sera vacant qu'au 1^{er} septembre 2010.

N° 03 – A ACCEPTE l'offre d'acquisition d'un immeuble situé 20 rue du Fournil pour la somme de 25 000€. Cet achat sera réalisé libre de toute occupation. Le montant pourrait être revu lors de la visite du propriétaire.

N° 04 – A APPROUVE le PLU conformément aux conclusions de Monsieur le Commissaire Enquêteur

DIVERS

1. La délibération prévue pour le dossier présenté par l'ADIL est reportée.
2. Accord pour le projet de séances de piscine à Laragne pour les élèves de l'école primaire (classes concernées à déterminer avec la Directrice) coût environ 750€

- 
3. Courrier des restos du  remerciant la commune pour la subvention allouée
 4. Courrier d'un administré demandant la remise en état d'un chemin desservant sa propriété. Afin de statuer sur la dénomination de ce chemin, (communal ou rural) un courrier a été adressé à la Direction Départementale Territoriale DDE, Equipement) pour que soit entreprise la mise à jour des voies communales (mission comprise dans la convention ATESAT)
 5. **IAT** : indemnité administrative et technique : demandée par les agents communaux, les conseillers se prononceront lors d'une prochaine séance.
 6. **Catastrophes naturelles** : suite aux fortes chutes de neige, un dossier contenant toutes les déclarations de dégâts sur hangars et toitures, remises par les agriculteurs et particuliers a été adressé à la Préfecture sollicitant une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sur la commune. Un courrier de la préfecture nous informe que les chutes de neige ne sont pas reconnues comme étant « catastrophe naturelle »
 7. Information concernant la **récupération de la TVA** en 2010 sur les travaux réalisés en 2009 : cela sera possible dans la mesure où les travaux engagés sont reportés en restes à réaliser sur 2010.

La séance est levée à 22 h 15

LE MAIRE
Alain MONTAY

SECRETAIRES DE SEANCE

Thierry JUESTZ-D'YNGLEMARE
Yvette MARTIN

[Retour ordre du jour](#)